Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-263502353-20261022-D_2026_013-DE

DATE DE CONVOCATION : 15/10/2026
MEMBRES DU CCAS : 13
PRESENTS : 10

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 octobre à 18h30, les membres composant le centre communal d'action sociale de Saint Aubin d'Aubigné, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 15 octobre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix à la Mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné, sous la présidence de Mme Corinne SENAMAUD, présidente.

PRÉSENTS :

Mme SENAMAUD Corinne,
Mme Nathalie DANDIN,
M. Claude GENDRON
Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Membres élus

Mme Nicole ADAM, représentant le Club de la Détente,
M. Alain BANDON, représentant l'association des Anciens Combattants (UNC-AFN),
M. CHEVALIER Andrée, représentant le Secours Catholique,
M. Philippe PINSON, représentant l'association Saint-Aubin-Solidaire (Epicerie Sociale)
Mme Monique FAYE, représentant l'association Ty Aubinoise,
M. Thierry DENIS, représentant la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure DUVAL, Présidente
Mme GUILBERT Maria,
Mme Christelle BRUN, membres élus

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DANDIN

Délibération n°2026.013 :
Objet : Choix des colis Saint-Aubinois en EHPAD

Mme Senamaud rappelle que comme chaque année, un colis est remis aux Saint-Aubinois résidant en EHPAD.

Il est proposé une sélection de colis par Mme Senamaud, pour un estimatif de 19 résidents en EHPAD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU l'exposé de Mme Senamaud,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : VALIDER l'achat de colis auprès du chocolatier Jeff de Bruges (boîtes de palets de 250 g) comme présenté par Mme Senamaud pour 17,15 €.
Et d'y intégrer les présents des chauffeurs bénévoles du minibus des jeudi (Restos du Coeur et vendredi pour les PMR).

Délibération figurant à l'Ordre du Jour rendue exécutoire par l'envoi en Préfecture

Copie certifiée conforme
Fait à Saint Aubin d'Aubigné, le 29 octobre 2026

La Présidente,
Anne-Laure DUVAL